



## De cadre à non cadre

Par **JrmyAh**, le **19/03/2024 à 20:48**

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai été embauché en février dernier dans une entreprise et le patron m'a proposé le statut cadre si je le souhaitais (avec le même salaire que si je n'étais pas cadre).

J'ai donc dit oui au statut cadre mais aujourd'hui, je le regrette!

Puis-je indiquer à mon patron que je veux retourner au statut non-cadre et donc aux 35 heures (sachant que je suis encore en période d'essai)?

Merci beaucoup

Jérémy

Par **Marck.ESP**, le **20/03/2024 à 07:53**

Bonjour

Il faut trouver un arrangement avec votre employeur. cela peut avoir des conséquences sur vos responsabilités, votre rémunération et votre évolution professionnelle. Il est important de bien réfléchir aux implications d'une telle décision (couverture sociale, retraite...).

En période d'essai, vous pouvez démissionner sans en expliquer la raison.

Par **JrmyAh**, le **20/03/2024 à 09:27**

Bonjour,

Oui je dois voir mais avant de m'embaucher il m'avait juste indiqué que j'aurai le même salaire en étant cadre ou non cadre...

Par **janus2fr**, le **20/03/2024 à 09:28**

Bonjour,

Il faut vérifier dans la convention collective applicable que votre salaire est bien au moins égal au salaire minimal conventionnel pour votre indice cadre.

Par **JrmyAh**, le **20/03/2024** à **10:35**

Bonjour, la seule chose que je veux savoir si je suis dans la légalité de demander de ne plus être cadre en étant toujours en période d'essai de 3 mois... Merci :)

Par **janus2fr**, le **20/03/2024** à **11:18**

Vous pouvez demander tout ce que vous voulez !

L'employeur n'a aucune obligation d'accepter...